

**Sous le regard de sa fille,** un homme travaille dans son potager, situé sur un terrain alloué aux réfugiés à l'extérieur du camp d'Amboko.



# Recherche de solutions durables

**L**a recherche de solutions durables au sort des réfugiés et des autres déplacés est au cœur de l'action du HCR. Se faisant l'écho de cette préoccupation, en décembre 2008, le Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection a fait appel à la solidarité internationale pour régler des problèmes apparemment insolubles dans un certain nombre de situations d'exil prolongées. Pour sa part, le HCR s'est employé, de concert avec des gouvernements et d'autres acteurs, à améliorer le bien-être des déplacés, à créer des conditions propices à leur retour et à convaincre les États d'inscrire les besoins des déplacés parmi leurs priorités de développement.

## **DES STRATÉGIES GLOBALES POUR RÉSOUDRE LES SITUATIONS PROLONGÉES**

Fin 2009, quelque 5,5 millions de personnes réfugiées dans 25 pays étaient exilées depuis cinq ans ou plus, soit 200 000 de moins que les quelque 5,7 millions recensés en 2008. Ces réfugiés de longue date résident pour bon nombre dans des bidonvilles et vivent tant bien que mal, avec très peu d'aide. Bien souvent, ils n'ont accès ni à l'enseignement ni à l'emploi, et ne peuvent circuler librement. En coopération avec les gouvernements des pays d'asile et de réinstallation, le HCR a recherché davantage de possibilités en matière de solutions durables. Il s'est également efforcé d'améliorer la vie quotidienne des réfugiés et des communautés qui les accueillent.

En République-Unie de Tanzanie, le rapatriement librement consenti de Burundais réfugiés dans le pays depuis 1972 a pris fin en octobre 2009. Sur les 163 000 réfugiés burundais restants, établis de longue date dans les « anciennes zones d'installation » et ayant sollicité la nationalité tanzanienne, 155 000 avaient été naturalisés à la fin de l'année. La plupart des réfugiés burundais qui avaient fui leur pays en 1993 ont également été rapatriés de leur plein gré ; quelque

36 000 de leurs semblables sont demeurés en Tanzanie, où ils résident dans un seul camp. Depuis 2008, le HCR a aidé quelque 53 500 réfugiés burundais de longue date à regagner leur foyer.

Tout en encourageant activement le retour des Burundais demeurés en Tanzanie, le HCR a commencé d'étudier la possibilité d'appliquer la clause dite de cessation à ces réfugiés. De même, le Haut Commissariat et le Gouvernement rwandais envisagent de reprendre l'opération de rapatriement librement consenti et de réintégration des plus de 60 000 Rwandais réfugiés dans la région.

En 2009, la recherche de solutions durables a également évolué favorablement dans bon nombre de pays d'Asie accueillant des réfugiés. En République islamique d'Iran, par exemple, l'opération de réenregistrement de plus d'un million de réfugiés afghans a été achevée au cours de l'année. Le HCR et les ministères compétents ont collaboré pour faciliter l'accès des réfugiés afghans enregistrés à des services publics tels que la santé et l'enseignement.

Au Pakistan, une initiative interorganisations intitulée RAHA (*Refugee-Affected and Hosting Areas*) a été lancée en mai 2009. Jusqu'à 2,5 millions de Pakistanais et de réfugiés afghans bénéficieront de ce programme de développement d'une durée de cinq ans, doté d'un budget de 145 millions de dollars E.-U. Une cellule spécifiquement chargée du programme RAHA a été constituée au sein de la Direction du Commissariat aux réfugiés afghans et un groupe mixte d'appui au programme, composée d'organismes onusiens, créé au sein du HCR. D'autres pays de la région ont été le théâtre d'initiatives similaires. Ainsi, des programmes destinés à promouvoir la coexistence entre les réfugiés et les communautés locales ont été mis en œuvre au Bangladesh et au Népal.

Dans les Balkans, le HCR et les Gouvernements de Serbie et de Croatie ont étroitement collaboré à la recherche

de solutions durables pour les personnes réfugiées en Europe du Sud-Ouest.

Une conférence régionale étudiera plus avant ces possibilités en 2010.

## **RENFORCER L'INTÉGRATION SUR PLACE EN TANT QUE SOLUTION DURABLE**

La perspective d'une intégration sur place fait renaître l'espoir chez les réfugiés qui ne peuvent regagner leur pays d'origine ou qui ont tissé de solides liens sociaux et économiques dans leur pays d'asile.

En Europe, les Gouvernements du Bélarus, de la République de Moldova et de l'Ukraine offrent depuis 2007 des programmes biennaux d'intégration sur place assurant une vaste gamme de services, allant de programmes linguistiques et éducatifs, d'une aide au logement et à l'emploi à des campagnes de sensibilisation culturelle et à une assistance juridique.

En Afrique occidentale, en 2009, des programmes d'intégration sur place destinés aux réfugiés sierra-léonais et libériens ont amélioré l'autosuffisance des bénéficiaires, au moyen de formations professionnelles, d'activités agricoles et d'activités génératrices de revenus. Au Ghana, le HCR, l'ONUDI et l'Institut national de formation professionnelle ont assuré des cours à l'intention de réfugiés. Le Haut Commissariat a en outre organisé un atelier régional consacré à l'intégration sur place et aux moyens d'existence.

Depuis la conclusion d'un programme de rapatriement massif de réfugiés angolais en 2008, le HCR et les gouvernements des pays d'asile examinent les solutions de substitution qui pourraient être proposées aux Angolais restants. En Namibie, le Gouvernement et le Haut Commissariat ont coprésidé une réunion consultative interorganisations au sujet de l'intégration sur place des réfugiés angolais. Nombre d'Angolais ont été intégrés avec succès dans leur communauté d'accueil au Botswana, au Mozambique, en RDC et en Zambie.



## ● Encourager l'autosuffisance

**L**e HCR poursuit ses efforts pour préserver les moyens de subsistance des personnes qui relèvent de sa compétence dans les 84 pays où il opère actuellement, et dans des contextes divers, tels que des camps, des centres urbains et des zones d'installation en milieu rural. Il s'attache à promouvoir des programmes de renforcement des moyens d'existence dès le début d'une opération d'urgence, tout au long de la période de déplacement et pendant la phase de mise en œuvre d'une solution durable. En 2009, les activités entreprises dans le cadre de projets ont notamment consisté à :

- Faciliter l'accès aux mécanismes d'épargne et de crédit pour stabiliser la trésorerie des ménages et stimuler les investissements.
- Assurer des formations pour renforcer l'autonomie fonctionnelle, l'esprit d'entreprise et le savoir-faire technique, ainsi que pour perfectionner les compétences dans des secteurs tels que la construction et l'entretien, l'installation d'équipements, la réparation de matériels électriques et de véhicules, l'élevage, la santé et l'éducation, les services de puériculture et d'autres services communautaires.
- Dispenser des formations professionnelles et un enseignement technique, notamment dans le secteur de l'informatique et des télécommunications, par l'intermédiaire d'établissements ou au moyen de cours informels.

- Encourager l'exploitation durable des ressources naturelles dans les secteurs de l'horticulture, de l'agriculture, de l'élevage, de la pisciculture, de l'apiculture, de la récolte de bois d'œuvre et d'autres produits de la forêt, de la fabrication de briques et de l'exploitation de carrières de pierre et de sable.
- Monter des projets fondés sur l'emploi de main-d'œuvre, comme des programmes « vivres contre travail » ou « travail contre rémunération » pour construire des infrastructures ou passer des marchés avec des communautés, dans le cadre de la réintégration ou dans des camps.
- Accorder une aide (financière ou en nature) dans des situations d'urgence afin d'aider à préserver les biens des ménages.
- Assurer une orientation et une aide à l'insertion professionnelle.

## ■ Stratégies de renforcement des moyens d'existence pour les réfugiés de longue date et les réfugiés vivant en milieu urbain

Des spécialistes issus du personnel du HCR et des organisations partenaires ont aidé les opérations sur le terrain à élaborer des stratégies pluriannuelles de renforcement des moyens d'existence. Cette initiative comprenait des projets destinés à :

- Réaliser des évaluations détaillées des moyens d'existence des réfugiés et des communautés d'accueil afin de glaner les données initiales nécessaires à l'élaboration d'un plan d'intervention pluriannuel.
- Définir les interventions nécessaires pour renforcer les moyens d'existence des communautés déplacées et locales.

Depuis 2008, ces approches ont été appliquées en Arménie, au Bangladesh, au Burundi, en Égypte, en Inde, en Jordanie, en Malaisie, au Sénégal, au Soudan oriental, au Yémen et au Zimbabwe.

## ■ Renforcement des capacités

Deux ateliers régionaux sur les moyens de subsistance ont été organisés en Côte d'Ivoire et au Panama afin d'aider le personnel du HCR et de ses partenaires à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies globales dans ce domaine. En 2009, un réseau en ligne, réunissant des membres du personnel du HCR, a été mis en place afin de diffuser les connaissances et les bonnes pratiques relatives à l'autosuffisance et aux moyens d'existence.

## ■ Relancement de la microfinance dans les opérations en faveur des réfugiés

Le Haut Commissaire et Muhammad Yunus, lauréat du prix Nobel et fondateur du Grameen Trust, se sont rencontrés afin d'évoquer une collaboration qui rendrait la microfinance plus accessible aux réfugiés, aux déplacés internes et aux autres personnes relevant de la compétence du HCR. Un mémorandum d'accord conclu en 2009 vise à offrir des services financiers aux personnes qui relèvent de la compétence du HCR afin de leur permettre de mener une existence productive et de contribuer à la vie sociale et économique de leur pays d'asile.

L'OIT a pris part à des ateliers régionaux sur les moyens d'existence et animé une session de formation sur la microfinance afin de relancer la coopération sur ce sujet. Le HCR a entamé un examen approfondi des documents existants sur la microfinance dans les opérations humanitaires et a invité l'OIT à y participer.

## ■ Les femmes à la conquête de moyens d'existence

L'initiative « Les femmes à la conquête de moyens d'existence » (WLL) encourage l'émancipation économique des femmes réfugiées à travers le monde par une série de projets, portant notamment sur l'initiation à l'informatique, l'apprentissage des langues, la formation professionnelle, les techniques agricoles innovantes et le marketing, les règles financières de base, les mécanismes d'épargne et de crédit groupés, l'accès à des centres d'affaires et à des services de mentorat, et les services de garde d'enfants.

Grâce à des dons de particuliers et de fondations du secteur privé, plus de 3 000 femmes ont bénéficié en 2009 de projets WLL au Bangladesh, au Costa Rica, en République démocratique du Congo (RDC), en Inde et au Kenya. Des femmes et des jeunes filles ont ainsi bénéficié de cours d'informatique, de mécanismes de microcrédit ainsi que de formations à la gestion des micro-entreprises, et de cours destinés à aider les participantes à trouver un stage d'apprentissage ou un emploi rémunéré.

## ■ Accès des communautés à la technologie

Les évaluations menées au sein des communautés indiquent régulièrement que la demande concernant l'initiation à l'informatique, l'accès aux équipements informatiques et la connectivité à internet augmente. Le HCR cherche à satisfaire ces besoins au moyen de son programme *Community Technology Access* (CTA), qui vise à donner aux réfugiés et aux communautés d'accueil davantage de possibilités de s'instruire et d'assurer leur subsistance, tout en optimisant leur rôle dans la prestation de services de technologies de l'information et de la communication (TIC) auprès de leur communauté. Le programme prévoit une formation à la gestion des centres de TIC, ainsi qu'à l'entretien et la réparation des équipements.

En 2009, le HCR a bénéficié du soutien de Microsoft et de PricewaterhouseCoopers pour lancer le programme CTA au Bangladesh et au Rwanda. Les centres CTA accueillent des cours pour les écoliers, les jeunes et les adultes, offrent un accès à internet et assurent des formations sur la mise en place de centres d'affaires. Des services d'insertion et d'orientation professionnelle sont également proposés. L'instruction est dispensée par des partenaires d'exécution spécialisés et par des établissements de formation technique et professionnelle.

Au Rwanda, dans le camp isolé de Kiziba, qui accueille plus de 18 000 réfugiés originaires de RDC, divers bénéficiaires tirent parti de 44 ordinateurs fonctionnant à l'énergie solaire et dotés d'un accès à internet. Un stage informatique de « formation des formateurs » a été organisé ; les cours ont été suivis par des membres des comités de réfugiés du camp et par des jeunes non scolarisés, entre autres. Plus de 1 100 réfugiés, dont une majorité de femmes et de jeunes filles, ont régulièrement assisté à des cours d'informatique depuis le mois d'octobre 2009. Suite aux réformes de l'éducation nationale en 2009, des cours d'informatique, obligatoires pour tous les élèves, ont été intégrés au programme scolaire rwandais.

Au Bangladesh, deux centres CTA ont été ouverts dans les camps reculés de Kutupalong et de Nayapara, où sont hébergés quelque 28 000 réfugiés originaires du Myanmar. Chaque centre est équipé de 15 ordinateurs solaires. Quelque 300 élèves, des femmes et des jeunes filles en majorité, ont participé à des cours d'informatique, avec un taux de réussite de 90 pour cent. Les élèves des deux sexes ont reçu une formation pour former à leur tour d'autres étudiants.

Le programme CTA a en outre contribué à une réduction des discriminations sexistes. Par exemple, les 31 adolescentes qui fréquentent le centre s'avèrent être des modèles pour les autres adolescentes du camp, qui subissent des pressions considérables pour quitter l'école et se marier dès qu'elles atteignent l'âge de la puberté. Des jeunes filles comme Toslima, élève au CTA, montrent qu'il y a une alternative au mariage précoce suivi d'une vie confinée entre les quatre murs d'une petite cabane. « Nous voulons la paix et nous voulons une instruction pour nos enfants » dit le père de Toslima, l'un des parents – et ils sont de plus en plus nombreux dans le camp – qui souhaite que leurs filles poursuivent leurs études.

### PROMOUVOIR LA CRÉATION DE CONDITIONS PROPICES AU RETOUR ET À LA RÉINTÉGRATION

En 2009, le retour et la réintégration des déplacés ont été contrariés par la situation sécuritaire précaire qui régnait dans bon nombre de lieux d'origine et de déplacement, comme l'Afghanistan, la RDC, l'Iraq, le Pakistan et la Somalie. Les rapatriements assistés en direction de l'Afghanistan ont diminué, passant de plus de 278 000 rapatriés en 2008 à 54 000 en 2009. La dégradation de la sécurité au Nord-Kivu a engendré de nouveaux déplacements.

Néanmoins, plus de 251 500 réfugiés ont regagné leurs pays d'origine de leur plein gré en 2009, 191 700 d'entre eux au moins bénéficiant de l'aide du HCR à cet effet. Il s'agit là du plus faible nombre observé depuis 1990. En ce qui concerne les déplacés internes, quelque 1,4 million auraient regagné leur localité d'origine, selon les estimations du Haut Commissariat.

La pérennité des retours et de la réintégration est étroitement liée à la sécurité, à la stabilité politique et au niveau de développement socio-économique des pays d'origine. En matière de réintégration, les efforts du HCR visent à favoriser la prise en compte des besoins des réfugiés dans les plans de développement nationaux, à contribuer aux processus de consolidation de la paix et à renforcer la capacité des rapatriés à exercer leurs droits.

En Iraq, par exemple, le Haut Commissariat soutient l'initiative de Diyala, menée par le Gouvernement et lancée en 2009. Ce programme interorganisations est destiné à aider le gouvernorat de Diyala, deuxième région du pays par le nombre de retours, à réparer ses infrastructures et rétablir les services publics. Le PAM, l'OMS, l'UNICEF, l'OIIM et l'ONU-Habitat figurent au nombre des participants. En Afghanistan, le HCR a aidé le Gouvernement à mettre en œuvre la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan (ANDS). Dans ce cadre, une enquête par sondage sur le programme de microfinancement mis en place par le ministère de la Réhabilitation et du Développement des zones rurales et deux ONG a indiqué que 70 pour cent des emprunteurs étaient des rapatriés.

Le suivi et l'examen des activités de réintégration du HCR ont clairement démontré l'effet positif de ces programmes. Ainsi, une étude récente a indiqué que les projets destinés à

## EN 2009, LE RETOUR ET LA RÉINTÉGRATION DES DÉPLACÉS ONT ÉTÉ CONTRARIÉS PAR LA SITUATION SÉCURITAIRE PRÉCAIRE QUI RÉGNAIT DANS BON NOMBRE DE LIEUX D'ORIGINE ET DE DÉPLACEMENT, COMME L'AFGHANISTAN, LA RDC, L'IRAQ, LE PAKISTAN ET LA SOMALIE

encourager les activités génératrices de revenus au sein des communautés ne créaient pas seulement des emplois mais amélioreraient la protection sociale des rapatriés vulnérables ou ayant des besoins particuliers, ainsi que celle des déplacés internes. Des projets pilotes menés dans le secteur des abris ont également répondu avec efficacité aux besoins des rapatriés urbains, ainsi qu'à ceux des rapatriés et des déplacés internes extrêmement vulnérables.

Dans la même optique, le bureau du HCR au Sud-Soudan a réexaminé ses projets de réintégration afin d'améliorer les programmes correspondants. En Mauritanie, une opération de rapatriement sur deux ans, concernant quelque 19 000 réfugiés, a été menée à terme. Le HCR a entrepris des activités de réintégration en aidant les autorités mauritaniennes à assurer des services essentiels dans des secteurs tels que le logement, la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement, et les activités génératrices de revenus.

Les situations récentes en matière de retour et de réintégration révèlent une grande diversité de besoins au sein de la population relevant de la compétence du HCR. Par exemple, les populations déplacées regagnent de plus en plus des zones urbaines. Elles proviennent également d'horizons plus variés, non seulement en termes d'ethnie ou de religion, mais aussi de statut social, de niveau d'études et de qualification professionnelle. Ceci vaut pour les réfugiés qui rentrent dans leur pays d'origine ou s'y réintègrent, mais aussi pour les déplacés internes – comme on a pu le constater en République centrafricaine, au Pakistan et à Sri Lanka.

En 2009, pour faire face à l'évolution de ces situations, le HCR a tenté d'appliquer de nouvelles approches, repensant les projets relatifs aux abris en milieu urbain et incluant des allocations financières dans les formules d'aide au retour afin de satisfaire des besoins variés. En 2009, l'Organisation a continué de maintenir une attention particulière sur les problèmes de réintégration habituels, liés au logement, à l'accès à la terre, à la propriété et à la coexistence de plusieurs groupes.

### RENFORCEMENT DE LA RÉINSTALLATION EN TANT QU'INSTRUMENT DE PROTECTION, SOLUTION DURABLE ET MÉCANISME DE PARTAGE DES CHARGES

Le HCR a poursuivi ses efforts pour assurer la réinstallation d'un nombre croissant de réfugiés vulnérables et pour l'intégrer à toutes ses stratégies de protection et de solutions globales. Citons parmi ces efforts des arrangements négociés pour améliorer les conditions de protection dans les pays d'asile, par exemple en réduisant les risques de refoulement, tout en veillant à ce que des documents soient délivrés aux demandeurs d'asile et aux réfugiés et en assurant l'accès du HCR aux réfugiés placés en détention. Dans certaines situations, la réinstallation a ouvert la voie à d'autres solutions durables.

Le Haut Commissariat a en outre encouragé l'utilisation stratégique de la réinstallation, dont les effets positifs sont ressentis au-delà du groupe de personnes acceptées par des pays d'accueil. Le Groupe de travail sur la réinstallation s'est réuni en octobre 2009 pour examiner les moyens d'intensifier l'utilisation stratégique de la réinstallation auprès de plusieurs populations réfugiées. En outre, à l'occasion d'une session extraordinaire convoquée en décembre 2009, le Groupe s'est penché sur certains effets bénéfiques de la protection et a élaboré des stratégies consistant par exemple à inciter les pays de réinstallation à coordonner leurs activités, de manière à associer leurs initiatives respectives de réinstallation et d'aide au développement.

En 2009, le HCR a présenté des demandes de réinstallation pour quelque 128 000 réfugiés. Ce nombre, le plus élevé depuis 16 ans, est en légère hausse par rapport aux 121 000 de l'année 2008. Par nationalité, les principaux bénéficiaires des procédures

de réinstallation facilitées par le HCR ont été les réfugiés originaires d'Iraq (36 000), du Myanmar (30 500) et du Bhoutan (22 100). Au total, ces nationalités représentaient 70 pour cent de l'ensemble des demandes.

Parmi les réalisations notables de l'année 2009, citons également la forte augmentation du nombre de départs – plus de 86 200 réfugiés ont quitté leur pays d'asile pour 24 pays de réinstallation, ce qui représente une hausse de 28 pour cent par rapport aux 65 900 départs observés en 2008. Le plus grand nombre de réfugiés réinstallés avec l'aide du HCR sont partis du Népal (17 500) ; suivi de la Thaïlande (17 000), la République arabe syrienne (10 400), la Malaisie (7 500) et la Turquie (6 000). Les programmes de réinstallation collective exécutés en Éthiopie, en Malaisie, au Népal et en Thaïlande, ainsi que la rationalisation des procédures pour les Iraquiens réfugiés dans la région MENA, ont contribué à ces réalisations.

Au cours des trois dernières années, le nombre annuel de demandes de réinstallation déposées par le HCR a excédé le nombre de places mises à disposition par les pays de réinstallation (quelque 80 000). Cette situation ne saurait durer et l'une des priorités du HCR au cours de l'exercice 2010-2011 est d'encourager les pays de réinstallation à accroître de 10 pour cent le nombre de places qu'ils offrent. En 2009, une modeste augmentation de 5 pour cent a été observée par rapport à 2008. Ce résultat est essentiellement dû aux efforts déployés par l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, l'Italie et le Luxembourg pour répondre aux besoins des réfugiés iraqiens en matière de réinstallation, et à la création de programmes de réinstallation en République tchèque et en Roumanie.

Le Haut Commissariat cherche à faire en sorte que 10 pour cent des

### LE HCR A POURSUIVI SES EFFORTS POUR ASSURER LA RÉINSTALLATION D'UN NOMBRE CROISSANT DE RÉFUGIÉS VULNÉRABLES ET POUR L'INTÉGRER À TOUTES SES STRATÉGIES DE PROTECTION ET DE SOLUTIONS GLOBALES

demandes de réinstallation soumises dans le monde concernent des femmes et des filles dans des situations à risque. En 2009, des demandes de réinstallation ont été présentées pour près de 38 000 réfugiés, dont 3 300 femmes vulnérables, soit 8,8 pour cent du total. Ce nombre est en progression de 1 pour cent par rapport aux quelque 3 000 demandes déposées pour cette catégorie en 2008. En outre, 34 des 91 opérations où l'on dispose de chiffres sur les activités de réinstallation en 2009 ont fait attribuer plus de 10 pour cent des places de réinstallation à des femmes dans des situations à risque. Ces résultats dénotent des améliorations par rapport à l'année précédente. Les bureaux du HCR qui appliquaient une méthodologie de réinstallation collective ont également pris de nouvelles mesures pour intégrer les critères relatifs aux demandes individuelles dans leurs données sur les réfugiés.

Au titre de ses efforts pour organiser la réinstallation en urgence des personnes qui se trouvent dans une situation périlleuse et pour assurer une protection contre le refoulement, le HCR a ouvert des centres de transit temporaire et d'évacuation (CTE). Depuis que le CTE de Timisoara (Roumanie) a ouvert ses portes en 2008, quelque 470 réfugiés ont été évacués dans cette structure dotée d'une capacité d'hébergement de 200 personnes. Un accord a été conclu avec un partenaire d'exécution pour offrir des services et une aide aux réfugiés évacués.

Lorsqu'il a fallu évacuer un groupe composé d'une centaine de réfugiés palestiniens en provenance d'Iraq en 2009, la République slovaque a offert de créer un deuxième centre en Europe ; en conséquence, un accord tripartite a été conclu à cette fin avec la République slovaque et l'OIM. La République slovaque a généreusement contribué au projet en prenant en charge les frais d'entretien essentiels ; parallèlement, le HCR a signé un accord local avec un partenaire d'exécution pour offrir des services et une assistance.

Le Haut Commissariat a également signé un accord tripartite avec le Gouvernement des Philippines et l'OIM pour ouvrir un centre de transit et d'évacuation à Manille, cette structure étant initialement destinée à accueillir 20 réfugiés. Depuis lors, 17 réfugiés ont été évacués aux Philippines. Par l'intermédiaire de son partenaire non gouvernemental, le HCR coopère avec

les autorités pour faciliter la prestation de services auprès des réfugiés et l'assistance en leur faveur. À la mi-2009, le Haut Commissariat a conclu un accord bilatéral ad hoc avec le Burkina Faso, afin de venir en aide à un petit groupe de réfugiés qui avaient besoin d'être évacués de toute urgence.

Le traitement des demandes de réinstallation est devenu plus efficace et plus prévisible depuis que le personnel chargé de ces questions bénéficie de directives générales et de formations régulières et que des mécanismes contre la fraude ont été intégrés à diverses opérations. Un programme pilote de formation à la réinstallation, destiné aux opérations menées en Afrique orientale, dans la Corne et dans la région des Grands Lacs, a été lancé et exécuté avec succès en 2009.

Le HCR a continué d'examiner les moyens d'impliquer davantage des intervenants clés, comme les ONG, dans les opérations de réinstallation, tout en forgeant des partenariats pour améliorer de manière plus vaste les services de protection. La mise en œuvre de la politique en faveur des réfugiés urbains figure au nombre des priorités globales du HCR et à ce titre, le Haut Commissariat a assuré des formations afin d'améliorer l'identification des réfugiés vulnérables et des personnes ayant besoin d'être réinstallées en milieu urbain au Kenya. Dix-neuf ONG, opérant dans 13 pays d'Afrique, y ont participé. Le projet HCR-CICM de déploiement à des fins de réinstallation a une nouvelle fois démontré son utilité pour appuyer les activités de réinstallation à travers le monde, avec 130 déploiements dans 34 lieux d'affectation. Ces déploiements ont en majorité été destinés à des opérations en Afrique et au Moyen-Orient.

#### ASSURER LA TRANSITION ENTRE L'AIDE HUMANITAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT À L'AIDE DE STRATÉGIES DE RETRAIT EFFICACES

Le HCR ne peut à lui tout seul garantir l'intégration sur place, mettre fin à l'exil prolongé des réfugiés et des déplacés internes ou assurer une réintégration viable. Il ne peut y avoir de solutions véritablement durables sans développement socio-économique et humain. Le HCR reste déterminé à coopérer avec d'autres organisations afin de trouver des possibilités de développement pour les personnes relevant de sa compétence.

En 2009, le HCR est devenu membre du groupe de haut niveau chargé des politiques de consolidation de la paix et a participé à la rédaction du rapport du Secrétariat général sur le sujet. Le BCAH, le HCR et le PNUD ont coprésidé le groupe de travail sur la réintégration, qui a défini les rôles respectifs des organismes des Nations Unies dans les 24 mois qui suivent un conflit.

## IL NE PEUT Y AVOIR DE SOLUTIONS VÉRITABLEMENT DURABLES SANS DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE ET HUMAIN

En participant au groupe de travail du module de relèvement accéléré (CWGER) et au Groupe de travail du GNUM sur la transition, le HCR a contribué à l'élaboration d'outils d'évaluation et de planification qui ont harmonisé l'évaluation en situation de relèvement accéléré et l'analyse des besoins post-conflit. Le Haut Commissariat a mis en œuvre le Système de gestion des informations sur la réintégration pour le compte du CWGER. Par sa contribution au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et au processus « Unis dans l'action », le Haut Commissariat s'est employé à intégrer aux principaux programmes de développement les questions relatives aux réfugiés. Citons à titre d'exemple les approches interorganisations appliquées pour remédier à la situation de populations réfugiées de longue date au Pakistan, en République-Unie de Tanzanie et en Iraq.

En 2009, l'Agence japonaise de coopération internationale (AJCI) a entamé une évaluation de communautés accueillant des réfugiés en Tanzanie et dans la région de Dadaab au Kenya. L'Agence a en outre appuyé la réintégration dans des zones urbaines par des projets de développement en Afghanistan et au Sud-Soudan, et déployé dans d'autres opérations du HCR des VNU chargés d'apporter leur concours dans les domaines du renforcement des moyens d'existence et de la consolidation de la paix. ■